

## Biographie

C'est en 1853, dans la ville de Pernes les Fontaines, que naquit Paul de Vivie (1853-1930), dont le pseudonyme littéraire était Vélocio. Ce passionné de la "petite reine " est une figure emblématique, non seulement parce qu'il donna ce nom de "cyclotourisme" à notre loisir, mais aussi du fait de son inlassable action de propagandiste, en selle d'abord, ainsi que plume en main dans les colonnes de sa revue Le cycliste (1887-1973), revue qui lui survécut et qui, lorsqu'elle disparut, était la doyenne des publications sportives françaises.

Autant amateur de grandes randonnées que de rencontres amicales, il est à l'origine, entre autres, des Diagonales de France et de Pâques en Provence. Un monument lui est dédié au col du Grand Bois (ou de la République), sur la nationale 82, à 17 kilomètres de Saint Étienne.

Outre la revue spécialisée "Le cycliste" il devait fonder la manufacture Stéphanoise de Cycles "La Gauloise " en 1882. C'est dans cette même manufacture qu'il inventa le cadre sans raccords, le pédalier, et les moyeux détachables, l'ajustabilité de la roue dentée du pédalier à toutes les lignes de chaînes, le cadre équiangle et, bien sûr, le dérailleur. Paul de Vivie désireux que la bicyclette soit le plus commode possible pour les cyclo-touristes, mettra au banc d'essai de multiples machines à changements de vitesse (avec bi chaîne, chaîne flottante...). Il s'intéressera à toutes les expériences faites en ce domaine et se battra pour la "polymultication" ou changements de vitesse. En 1913 à lieu à Chanteloup la course de la Poly multipliée où les coureurs expérimentent divers systèmes de changements de vitesse. Autant d'inventions qui changèrent la face du vélo !

Le 23 octobre 1881, Paul de Vivie quitta son domicile, qui se trouvait à l'époque 6 rue Brossard à Saint Étienne. Ce Provençal de 28 ans était devenu Stéphanois d'adoption depuis 1875, date à laquelle le soyeux lyonnais qui l'employait l'avait envoyé créer une succursale dans la capitale de la Loire. Il s'y était marié et le seul de ses trois enfants qui lui survivra avait alors trois ans.

Son métier l'avait conduit à cultiver quelques relations chez les industriels et commerçants de la région, ainsi que chez des artisans mécaniciens relativement aisés.

A cette époque, les hommes jeunes et dynamiques, enfin ceux qui possédaient des ressources suffisantes pour s'offrir l'une de ces onéreuses machines, s'enthousiasmaient pour le grand bi, et aussi le tricycle, plus lourd mais moins dangereux. On parlait de machines, de promenades et souvent de "courses", terme ambigu désignant alors autant la randonnée que la compétition. Et c'est ainsi que Paul de Vivie et ses amis eurent l'idée de donner une structure juridique à leur connivence : ils allaient créer un club.

C'est pour cette raison que Paul de Vivie se rendit, le 23 octobre 1881, là où se tenait l'assemblée constitutive de leur association, vraisemblablement chez A. Jourjon, 1 rue des Arts, lieu qui fut choisi, ce même jour, comme siège social des Cyclistes stéphanois.

### **Ensemble, Entre amateurs**

La séance s'ouvrit, Étaient présents, outre Paul de Vivie et A. Jourjon, J. Croizier, J. Jardel, A. Penel, J. Berger, A. Boehm, J. Chateauneuf, A. Duplat, les frères Gauthier, J. Héritier, A. et J. Lespinasse, F. Pélissier, ainsi que Vallat et Michallet. On adopta les statuts et le bureau fut formé, composé de Croizier, président, Jardel (élève de l'École des mines), vice-président, Penel, trésorier, Jourjon, commissaire des courses et Paul de Vivie, secrétaire. Il fut décidé que celui-ci serait chargé des démarches administratives.

Paul de Vivie rédigea donc, le 4 février suivant, une demande d'autorisation et la fit signer par les autres membres du bureau ; elle parvint une semaine plus tard à la préfecture de la Loire accompagnée d'un exemplaire des statuts. L'autorisation fut donnée par le préfet le 11 mars 1882.

Désormais le club existait. Selon l'article 1er de ses statuts, son but était "d'offrir à ses adhérents l'avantage de faire en compagnie d'amateurs choisis d'agréables promenades, courses et voyages". On le voit, les Cyclistes stéphanois, comme les autres clubs sportifs de l'époque, n'étaient pas ouverts au tout venant. La notion d'amateur était alors très élitiste : on disait qu'on était "amateur de sport" au même titre qu'on pouvait se présenter comme "amateur d'art". Nombreux étaient ainsi les clubs qui excluaient systématiquement les ouvriers, parce qu'il était établi en principe qu'ils ne pouvaient être de véritables amateurs.

Précurseur tant en technique, qu'en diététique, il démontra à cette époque que l'on peut rouler longtemps (il faisait des étapes de 40 heures), pour peu que l'on suive des règles élémentaires de pratique et d'hygiène. Ses "sept commandements" sont restés en mémoire et demeurent encore aujourd'hui des préceptes à suivre pour rouler bien et longtemps.